

Numéro de police :

## Changement(s) important(s) à votre police d'assurance

Bonjour,

Chez Intact Assurance, nous révisons régulièrement nos polices pour nous assurer qu'elles vous offrent la couverture dont vous avez de besoin pour le monde en évolution d'aujourd'hui. Votre police d'assurance contient la garantie Responsabilité Affaires, qui étend votre couverture de responsabilité civile commerciale, vous assurant ainsi d'être protégé pour d'avantage circonstances.

Des changements importants sont apportés à cette couverture, qui peuvent entraîner des améliorations ou des réductions.

Pour vous assurer de comprendre quand votre couverture s'applique, notre nouveau formulaire présente quelques nouveaux avantages, notamment :

- L'extension 9 est désormais intitulée : Garantie restreinte (erreurs et omissions) pour vos produits ou vos travaux ne respectant pas les spécifications écrites.
- La définition de « spécifications écrites » est plus claire et plus facile à comprendre.

Nous avons également élargi l'exclusion dans l'extension 9, excluant tous les frais ou dépenses engagés par un assuré ou par toute autre personne. Ceci réduira votre couverture dans certaines circonstances.

Quelques mots sous l'exclusion 9.3.5. ont été supprimés, élargissant cette exclusion et excluant désormais tous les coûts ou dépenses engagés par un assuré ou par toute autre personne.

Toutes les autres couvertures, limitations et exclusions demeurent les mêmes.

**Attention** : Cet avis à l'assuré n'est qu'un résumé des changements apportés à votre couverture. Veuillez-vous référer à votre contrat d'assurance qui fournit tous les détails de votre couverture, y compris une liste complète des conditions et des exclusions.

**Si vous avez des questions** sur votre assurance ou sur ces changements, veuillez communiquer avec votre courtier, .

Meilleures salutations,  
L'équipe d'Intact Assurance